



Changement de lieu de travail france vers la belgique

Par **eric2308**, le **09/11/2011** à **16:56**

Bonjour,

Mon employeur me demande de partir travailler dans un de leur magasin belge tout en restant salarié français.

Dans mon contrat de travail il est bien noté que je peux être déplacé de 50Km de mon lieu actuel mais il n'est pas précisé si cela peut se faire en belgique.

Puis-je refuser de partir travailler en belgique ?

Par **pat76**, le **09/11/2011** à **17:49**

Bonjour

Vous pouvez refuser de vous déplacer pour travailler en BELGIQUE à moins que vous ne soyez frontalier et que le magasin en belgique ne soit pas à plus de 50 km.